



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000818

Séance du jeudi 25 juin 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Amagney** : Thomas JAVAUX **Arguel** : André AVIS **Audeux** : Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney** : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure** : Auguste KOELLER **Boussières** : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Brillans** : Alain BLESSEMAILLE **Busy** : Philippe SIMONIN **Chaleze** : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule** : Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) **Champagney** : Claude VOIDEY **Champvans les Moulins** : Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc** : Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) **Chaufontaine** : Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISON) **Chemaudin** : Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) **Dannemarie sur Crête** : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) **Deluz** : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin** : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François** : Claude PREIONI **Gennes** : Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine** : François LOPEZ **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **La Vèze** : Jacques CURTY **Larnod** : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Mamirolle** : Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) **Marchaux** : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines** : Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon** : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Morre** : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte** : Bernard MADOUX **Novillars** : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pelousey** : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey** : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes** : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay** : Michel LETHIER **Roche lez Beaupré** : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) **Routelle** : Claude SIMONIN **Saône** : Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins** : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay** : Jean-Yves PRALON **Thise** : Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH **Thoraise** : Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) **Vaire Arcier** : Patrick RACINE **Vaire le Petit** : Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés** : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 4.4) **Vorges les Pins** : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

Etaient absents : **Auxon-Dessous** : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon** : Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure** : Philippe CHANEY **Champoux** : Thierry CHATOT **Chatillon le Duc** : Denis GALLET **Chaucenne** : Bernard VOUGNON **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Françoise GILLET **Grandfontaine** : Laurent SANSEIGNE **Mazerolles le Salin** : Daniel PARIS **Montferrand le Château** : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Torpes** : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

Mandataires : Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOLY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMAILLE.

Objet : **Décision Modificative n°1**

Décision Modificative n°1

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 mars 2009 adoptant le Budget Primitif 2009, il est proposé ci-dessous des modifications de crédits au titre de la Décision Modificative n°1.

La décision modificative n°1 reprend essentiellement l'affectation des résultats 2008 pour un montant consolidé de 2,6 M € (dont 124 922,61 € sur le budget principal) ainsi que les restes à réaliser d'investissement 2008 à hauteur de 7 M € pour le budget principal.

Les nouvelles demandes correspondent aux strictes nécessités du budget, au regard de la maturité des projets concernés, après optimisation des crédits ouverts au Budget Primitif, par le principe des virements de crédits.

La Décision Modificative n°1 conduit, toutes opérations comprises, à une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt consolidé (tous budgets confondus) de 5 707 205,30 € soit, dans le respect de l'autonomie des budgets annexes :

- Budget principal (hors opération emprunts revolving) : + 6 085 325,45 €
- Budget annexe Transports : + 386 191,17 €
- Budget annexe Déchets : - 732 000 €
- Budget annexe CRR : - 32 311,32 €.

Dans la continuité de la mise en place en 2007 d'une politique budgétaire maîtrisée par le Grand Besançon, le Budget Primitif 2009 et le PPIF 2009-2014 reposent sur les principes d'un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et d'une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

Cette Décision Modificative n°1 n'est donc construite que sur de nouvelles demandes effectivement justifiées et mures à ce jour, équilibrées, le plus possible, par l'utilisation des lignes de dépenses imprévues si ces crédits sollicités sont de nature imprévisibles.

Garante de cette politique budgétaire maîtrisée, la Commission « Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC » veille au respect de ces principes.

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget Primitif 2009 et le PPIF 2009-2014

I. Affectation des résultats 2008

Il est rappelé que le Budget Primitif 2009 du Budget principal voté le 13 mars 2009 n'a pas repris par anticipation les résultats 2008.

Suite à l'étude du compte administratif 2008, à la définition des résultats 2008 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter l'excédent de fait en recette d'investissement 2009 afin de couvrir prioritairement le déficit d'investissement.

Budget principal	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2008	
compte 001 (dépense)	4 223 132,57 €
AFFECTATION TOTALE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2008 EN INVESTISSEMENT 2009	
compte 1068 (recette)	4 348 055,18 €

2. Actualisation de la provision de Versement Transport (VT)

Conformément à la délibération du 10 février 2006, portant création et modalités d'alimentation de la provision de VT réservée au financement de l'aménagement d'un tramway, le montant définitif de la provision au titre de l'exercice 2008 est calculé après vote du compte administratif 2008. L'écart constaté est alors repris au budget 2009.

En 2008, suivant les prévisions du mois de décembre 2008 de versement de VT et de réalisation de l'opération TCSP, des opérations de provision de VT ont été réalisées :

- constitution de la provision VT : 3 218 545 €,
- libération de la provision VT : 300 955 €.

Or les réalisations effectives sont les suivantes :

- constitution de la provision VT : 3 093 078 €,
- libération de la provision VT : 393 404 €.

Ainsi, la constitution provision de VT a été surestimée de 125 467 €.

La libération de la provision a donc quant à elle été sous estimée de 92 449 €.

Il convient donc de réajuster le montant de la provision constituée pour l'exercice 2009 par une « reprise de provision » à hauteur de 125 467 €. Cette régularisation génère ainsi une recette au budget principal 2009.

Cette régularisation se traduit par un montant total provisionné de VT à fin 2008 de 9 717 424 €.

Le manque à libérer 2008 de la provision (soit 92 449 €) sera libéré en fonction des réalisations à venir.

Il est présenté en annexe le détail de cette actualisation.

- Recettes de fonctionnement en 78 : + 125 467 €.

B/ Reprise des restes à réaliser (RAR) d'investissement impactant le BP 2009 et le PPIF

Les RAR sont des dépenses ou des recettes certaines qui sont engagées mais non mandatées sur 2008 et pour lesquelles les crédits ont été régulièrement ouverts sur l'exercice 2008.

Le budget primitif 2009 du budget principal n'ayant pas repris par anticipation les restes à réaliser d'investissement 2008, il convient de les intégrer au budget par cette première décision modificative.

Commissions	Restes à réaliser d'investissement	Dépenses	Restes à réaliser Recettes d'investissement
Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC		200 896,50	
Transports, Déplacements, Infrastructures		5 288 018,27	313 973,21
Economie, Emploi, Insertion		591 900,45	318 293,25
Développement Durable, Environnement, Cadre de Vie		168 196,92	3 000,00
Culture, Sports, Tourisme		363 053,38	0,00
Prospective, préparation et accompagnement des grands projet		37 405,00	
Habitat, Politique de la Ville		375 307,75	0,00
Relations avec les partenaires et aides aux communes		5 671,50	
Restes à réaliser d'emprunt			6 395 183,31
TOTAL des RAR		7 030 449,77	7 030 449,77
Besoin de financement des RAR		0	0

- Recettes d'investissement en 13 : + 635 266,46 €.
- Recettes d'investissement en 16 : + 6 395 183,31 €.
- Dépenses d'investissement en 20 : + 599 872,99 €.
- Dépenses d'investissement en 204 : + 5 624 292,53 €.
- Dépenses d'investissement en 21 : + 328 248,58 €.
- Dépenses d'investissement en 23 : + 478 035,67 €.

C/ Transferts de crédits et opérations n'affectant pas l'équilibre budgétaire 2009 ou le PPIF 2009/2014

I. Economie, Aménagement et emploi

PLIE :

Avance de trésorerie et prêt :

En 2003, une avance de 300 000 € a été consentie au PLIE. Par convention en date du 2 décembre 2004, l'avance consentie en 2003 a été transformée en prêt à long terme (prêt prolongé chaque année par convention). Compte tenu de la transformation de l'avance en prêt, le titre émis en 2003 doit être annulé.

Par délibération du 13 mars 2009, le prêt au PLIE a été renouvelé, il convient donc de procéder aux écritures comptables suivantes :

- dépense d'investissement en 27 : + 300 000 €,
- recette d'investissement en 27 : + 300 000 €.

Mise à disposition de personnel :

La délibération du Conseil de Communauté du 21 mars 2003 a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions concernant les mises à disposition à titre gratuit d'agents transférés au Grand Besançon. Le décret du 8 juin 2008 a modifié la réglementation dans ce domaine, et prévoit que l'organisme d'accueil (PLIE) rembourse à la collectivité ou à l'établissement d'origine (le Grand Besançon) la rémunération des fonctionnaires mis à disposition, y compris les cotisations et contributions afférentes. Sont concernés pour 2009, deux agents dont la convention est arrivée à échéance le 31 mars 2009.

La subvention de fonctionnement versée au PLIE par le Grand Besançon est donc majorée à hauteur de 80 000 €, le Grand Besançon recevant en contrepartie le remboursement du coût des agents mis à disposition.

- Dépenses de fonctionnement en 65 : + 80 000 €.
- Recettes de fonctionnement en 70 : + 80 000 €.

2. Habitat et politique de la Ville

Aires d'accueil des gens du voyage

Il convient de procéder à un réajustement comptable d'une subvention d'investissement reçue fin 2008 de la Direction Départementale de l'Équipement pour les aires d'accueil des gens du voyage versée en fonctionnement.

- Dépense de fonctionnement en 67 : + 165 815 €.
- Recette d'investissement en 13 : + 165 815 €.

D/ Réajustement des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes

Suite à l'affectation des résultats de fonctionnement 2008 des budgets annexes présentés ci-après, il est proposé de réajuster les subventions d'équilibre à verser par le budget principal aux budgets annexes.

	Montant voté Budget	Montant voté DM I	Montant total
Subvention d'équilibre au budget annexe TRANSPORTS	15 693 189,00 €	-54 320,87 €	15 638 868,13 €
Subvention d'équilibre au budget annexe CRR	3 941 855,00 €	-5 147,38 €	3 936 707,62 €
Subvention d'équilibre au budget annexe ZONE DU NORET	26 288,00 €		26 288,00 €
Montant total des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes	19 661 332,00 €	-59 468,25 €	19 601 863,75 €

E/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt, hors opération emprunts revolving, est augmenté de 6 085 325,45 € pour atteindre 17 560 144,45 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 19 120,25 € pour atteindre 582 407,25 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM1	TOTAL
Réel	69 868 614,00	186 346,75	70 054 960,75	74 592 954,00	205 467,00	74 798 421,00
Ordre	4 227 696,00		4 227 696,00	66 643,00		66 643,00
Virement de section à section	563 287,00	19 120,25	582 407,25			0,00
TOTAL	74 659 597,00	205 467,00	74 865 064,00	74 659 597,00	205 467,00	74 865 064,00
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM1	TOTAL
Réel	30 973 090,00	11 553 582,34	42 526 672,34	5 973 931,00	5 449 136,64	11 423 067,64
Ordre	66 643,00		66 643,00	4 227 696,00		4 227 696,00
Virement de section à section			0,00	563 287,00	19 120,25	582 407,25
Besoin de financement par emprunt				20 274 819,00	6 085 325,45	26 360 144,45
<i>dont besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving</i>				<i>11 474 819,00</i>	<i>6 085 325,45</i>	<i>17 560 144,45</i>
TOTAL	31 039 733,00	11 553 582,34	42 593 315,34	31 039 733,00	11 553 582,34	42 593 315,34

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I

NB : le volume des modifications budgétaires, hors affectation des résultats et des restes à réaliser 2008, est réduit et se limite, en mouvements réels, à : 0,49 K € en dépenses (soit + 0,46 % du budget 2009) et 0,67 K € (soit + 0,64 % du budget 2009) en recettes pour le budget principal.

Projet	Dépenses	Recettes
PLIE: avance de trésorerie et mise à disposition de personnel	380 000,00	380 000,00
Subvention d'équilibre aux budgets annexs	-59 468,25	
Actualisation de la provision de garanties d'emprunt	0,00	
Aires d'accueil des gens du voyage	165 815,00	165 815,00
Actualisation de la provision VT		125 467,00
Volume des modifications budgétaires	486 346,75	671 282,00

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières impactant le Budget Primitif 2009 et le PPIF 2009-2014

Il est rappelé que le Budget Primitif 2009 du Budget annexe Transports voté le 13 mars 2009 n'a pas repris par anticipation les résultats 2008 :

- suite à l'étude du compte administratif 2008, à la définition des résultats 2008 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter l'excédent d'investissement 2008 en investissement 2009 et l'excédent de fonctionnement 2008 en fonctionnement 2009 :

Budget annexe Transports	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2008	
compte 001 (recette)	191 679,85 €
AFFECTATION TOTALE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2008 EN FONCTIONNEMENT 2009	
compte 002 (recette)	54 320,87 €

- la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est diminuée de 54 320,87 € pour atteindre 15 638 868,13 €.

B/ Reprise des restes à réaliser (RAR) d'investissement impactant le BP 2009 et le PPIF

Dépenses d'investissement à reporter	832 627,77
Subventions d'investissement à reporter (recette)	254 756,75
Restes à réaliser d'emprunt (recette)	577 871,02
Besoin de financement des restes à réaliser	0

- Recettes d'investissement en 041 : + 254 756,75 € (opération de transfert de droit à déduction de TVA).
- Recettes d'investissement en 16 : + 577 871,02 €.
- Dépenses d'investissement en 041 : + 254 756,75 € (opération de transfert de droit à déduction de TVA).
- Dépenses d'investissement en 20 : + 463 724,02 €.
- Dépenses d'investissement en 21 : + 114 147,00 €.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

Le besoin de financement par emprunt est augmenté de 386 191,17 € pour atteindre 1 126 182,17 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est diminuée de 54 320,87 € pour atteindre 15 638 868,13 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM1	TOTAL
Réel	32 341 560,00	0,00	32 341 560,00	49 182 853,00	0,00	49 182 853,00
Ordre	3 382 953,00		3 382 953,00	14 531,00		14 531,00
Virement de section à section	13 472 871,00		13 472 871,00	0,00		0,00
TOTAL	49 197 384,00	0,00	49 197 384,00	49 197 384,00	0,00	49 197 384,00
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM1	TOTAL
Réel	17 911 284,00	577 871,02	18 489 155,02	330 000,00	191 679,85	521 679,85
Ordre	14 531,00	254 756,75	269 287,75	3 382 953,00	254 756,75	3 637 709,75
Virement de section à section				13 472 871,00		13 472 871,00
Besoin de financement par emprunt				739 991,00	386 191,17	1 126 182,17
TOTAL	17 925 815,00	832 627,77	18 758 442,77	17 925 815,00	832 627,77	18 758 442,77

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I

III. Budget annexes Déchets

A/ Opérations financières impactant le budget 2009 et le PPIF 2009-2014

1. Affectation des résultats 2008

Il est rappelé que le Budget Primitif 2009 du Budget annexe Déchets voté le 18 décembre 2008 n'a pas repris par anticipation les résultats 2008.

Suite à l'étude du compte administratif 2008, à la définition des résultats 2008 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter l'excédent d'investissement 2008 en investissement 2009 et l'excédent de fonctionnement 2008 en fonctionnement 2009.

Budget annexe Déchets	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2008	
compte 001 (recette)	1 765 430,09 €
AFFECTATION TOTALE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2008 EN FONCTIONNEMENT 2009	
compte 002 (recette)	390 535 €

2. Dépenses imprévues

Il est proposé d'abonder la ligne de dépenses imprévues en fonctionnement, dans le respect des limites réglementaires, à savoir 7,5 % des dépenses réelles par section, pour un montant de 390 535 €.

- Dépenses de fonctionnement en 022 : + 390 535 €.

B/ Reprise des restes à réaliser (RAR) d'investissement impactant le BP 2009 et le PPIF

Budget annexe DECHETS	
Dépenses d'investissement à reporter	459 756,09
Recettes d'investissement à reporter	0,00
Besoin de financement des restes à réaliser	459 756,09

- Dépenses d'investissement en 21 : + 389 532,88 €.
- Dépenses d'investissement en 23 : + 70 223,21 €.

C/ Ouverture de nouveaux crédits opérationnels.

Il est proposé dans le cadre de différentes opérations d'acquisitions et d'études liées au projet de mandat d'inscrire, à titre prévisionnel, la somme de 573 674 €.

- Dépenses d'investissement en 20 : + 100 000 €.
- Dépenses d'investissement en 21 : + 473 674 €.

D/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

Le besoin de financement par emprunt est intégralement résorbé (baisse de 732 000 € pour atteindre 0 €).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM1	TOTAL
Réel	16 000 606,00	390 535,00	16 391 141,00	16 661 806,00	390 535,00	17 052 341,00
Ordre	684 037,00		684 037,00	32 398,00		32 398,00
Virement de section à section	9 561,00		9 561,00			0,00
TOTAL	16 694 204,00	390 535,00	17 084 739,00	16 694 204,00	390 535,00	17 084 739,00
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM1	TOTAL
Réel	1 393 200,00	1 033 430,09	2 426 630,09		1 765 430,09	1 765 430,09
Ordre	32 398,00		32 398,00	684 037,00		684 037,00
Virement de section à section				9 561,00	0,00	9 561,00
Besoin de financement par emprunt				732 000,00	-732 000,00	0,00
TOTAL	1 425 598,00	1 033 430,09	2 459 028,09	1 425 598,00	1 033 430,09	2 459 028,09

Une présentation par chapitre est présentée en annexe

IV. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

A/ Opérations financières impactant le Budget Primitif 2009 et le PPIF 2009-2014

Il est rappelé que le Budget Primitif 2009 du Budget annexe CRR voté le 13 mars 2009 n'a pas repris par anticipation les résultats 2008 :

- suite à l'étude du compte administratif 2008, à la définition des résultats 2008 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter l'excédent d'investissement 2008 en investissement 2009 et l'excédent de fonctionnement 2008 en fonctionnement 2009 :

Budget annexe CRR	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2008	
compte 001 (recette)	42 508,85 €
AFFECTATION TOTALE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2008 EN FONCTIONNEMENT 2009	
compte 002 (recette)	5 147,38 €

- la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est diminuée de 5 147,38 € pour atteindre 3 936 707,62 €.

B/ Reprise des restes à réaliser (RAR) d'investissement impactant le BP 2009 et le PPIF

Budget annexe CRR	
Dépenses d'investissement à reporter	10 197,53
Recettes d'investissement à reporter	0,00
Besoin de financement des restes à réaliser	10 197,53

- Dépenses d'investissement en 21 : + 10 197,53 €.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

Le besoin de financement par emprunt est diminué de 32 311,32 € pour atteindre 2 428 657,68 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est diminuée de 5 147,38 € pour atteindre 3 936 707,62 €.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM1	TOTAL
Réel	4 487 321,00		4 487 321,00	4 571 321,00	0,00	4 571 321,00
Ordre	21 293,00		21 293,00	0,00		0,00
Virement de section à section	62 707,00		62 707,00			0,00
TOTAL	4 571 321,00	0,00	4 571 321,00	4 571 321,00	0,00	4 571 321,00
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM1	TOTAL
Réel	13 431 850,00	10 197,53	13 442 047,53	10 886 881,00	42 508,85	10 929 389,85
Ordre				21 293,00		21 293,00
Virement de section à section				62 707,00		62 707,00
Besoin de financement par emprunt				2 460 969,00	-32 311,32	2 428 657,68
TOTAL	13 431 850,00	10 197,53	13 442 047,53	13 431 850,00	10 197,53	13 442 047,53

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

V. Budget annexe Zone d'activité du Noret

A/ Opérations financières impactant le budget 2009 et le PPIF 2009-2014

I. Affectation des résultats 2008

Il est rappelé que le Budget Primitif 2009 du Budget annexe Zone d'activité du Noret voté le 13 mars 2009 n'a pas repris par anticipation les résultats 2008.

Suite à l'étude du compte administratif 2008, à la définition des résultats 2008 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter ces résultats.

Budget annexe Zone d'activité du Noret	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2008	
compte 001 (recette)	5 119,65€
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2008 REPORTE EN FONCTIONNEMENT 2009	
compte 002 (dépense)	65,75€

2. Ajustement comptable

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit temporaire de 65,75 €. Ce déficit est expliqué par la non réalisation fin 2008 d'opérations d'ordre budgétaire sur une opération réelle d'intérêts échus réalisée début janvier 2009. Il convient donc de régulariser les opérations d'ordre et les opérations de gestion de stock qui auraient dû être faites en 2008.

- Dépenses de fonctionnement en 042 : + 65,75 €.
- Dépenses de fonctionnement en 043 : + 65,75 €.
- Recettes de fonctionnement en 042 : + 65,75 €.
- Recettes de fonctionnement en 043 : + 131,50 €.
- Dépenses d'investissement en 040 : + 131,50 €.
- Dépenses d'investissement en 16 : + 5 053,90 €.
- Recettes d'investissement en 040 : + 65,75 €.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Zone d'activité du Noret

**L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.
La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.**

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU NORET						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM1	TOTAL
Réel	28 570,00	65,75	28 635,75	166 288,00		166 288,00
Ordre	214 858,00	131,50	214 989,50	77 140,00	197,25	77 337,25
Virement de section à section	0,00		0,00			0,00
TOTAL	243 428,00	197,25	243 625,25	243 428,00	197,25	243 625,25
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM1	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM1	TOTAL
Réel	892 000,00		892 000,00	892 000,00	5 119,65	897 119,65
Ordre	57 140,00	131,50	57 271,50	194 858,00	65,75	194 923,75
Virement de section à section				0,00	0,00	0,00
Remboursement emprunt	137 718,00	5 053,90	142 771,90			
Besoin de financement par emprunt				0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 086 858,00	5 185,40	1 092 043,40	1 086 858,00	5 185,40	1 092 043,40

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I.

VI. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°1

Besoin de financement par emprunt après DM N°1 (hors opérations emprunts revolving)				
	BP 2009	DM N°1	Total	% d'évolution
Budget principal	11 474 819,00	6 085 325,45	17 560 144,45	53,03%
Budget annexe TRANSPORTS	739 991,00	386 191,17	1 126 182,17	52,19%
Budget annexe DECHETS	732 000,00	-732 000,00	0,00	-100,00%
Budget annexe CRR	2 460 969,00	-32 311,32	2 428 657,68	-1,31%
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL	15 407 779,00	5 707 205,30	21 114 984,30	37,04%

A la majorité, 6 contre, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption de cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget 2009 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 116

Contre : 6

Abstention : 2

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité



RECU 03.JUIL 2009

Annexe I
DECISION MODIFICATIVE N°1
Présentation par chapitre

Budget Principal :

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
65	Autres charges de gestion courante	80 000,00	70	Produits des services du domaine et ventes	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	106 346,75	78	Reprise sur amortissements et provisions	125 467,00
023	Virement de section à section	19 120,25			
TOTAL		205 467,00	TOTAL		205 467,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
20	Immobilisations incorporelles	807 205,99	10	Dotations Fonds divers Reserves	4 348 055,18
204	Subventions d'équipement aux organismes publics	5 416 959,53	13	Subventions d'investissement	801 081,46
21	Immobilisations corporelles	328 248,58	16	Recours à l'emprunt	6 085 325,45
23	Avances et travaux	478 035,67	021	Virement de section à section	19 120,25
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	27	Autres immobilisations financières	300 000,00
001	Solde d'exécution d'e la section d'investissement reporté	4 223 132,57			
TOTAL		11 553 582,34	TOTAL		11 553 582,34

Budget annexe Transports :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
			002	Affectation du résultat de fonctionnement 2008	54 320,87
			77	Subvention d'équilibre du budget principal	-54 320,87
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
041	Restes à réaliser 2008	254 756,75	001	Excédent d'investissement 2008 reporté	191 679,85
20	Restes à réaliser 2008	463 724,02	16	Restes à réaliser d'emprunts	577 871,02
21	Restes à réaliser 2008	114 147,00	16	Recours à l'emprunts	-191 679,85
			041	Restes à réaliser 2008	254 756,75
TOTAL		832 627,77	TOTAL		832 627,77

Budget annexe Déchets :

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
022	Dépenses imprévues	390 535,00	002	Affectation du résultat de fonctionnement 2008	390 535,00
TOTAL		390 535,00	TOTAL		390 535,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	100 000,00	001	Excédent d'investissement 2008 reporté	1 765 430,09
21	Immobilisations corporelles	473 674,00	16	Recours à l'emprunts	-732 000,00
21	Restes à réaliser 2008	389 532,88			
23	Restes à réaliser 2008	70 223,21			
TOTAL		1 033 430,09	TOTAL		1 033 430,09

Budget annexe CRR :

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
			002	Affectation du résultat de fonctionnement 2008	5 147,38
			77	Subvention d'équilibre du budget principal	-5 147,38
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
21	Reste à réaliser 2008	10 197,53	001	Excédent d'investissement 2008 reporté	42 508,85
			16	Recours à l'emprunts	-32 311,32
TOTAL		10 197,53	TOTAL		10 197,53

Budget annexe Zone du Noret :

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
002	Résultat de fonctionnement reporté	65,75	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	131,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	65,75	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	65,75
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	65,75			
TOTAL		197,25	TOTAL		197,25
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	131,50	001	Excédent d'investissement reporté	5 119,65
16	Remboursement anticipé emprunt	5 053,90	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	65,75
TOTAL		5 185,40	TOTAL		5 185,40

Annexe 2 :
DECISION MODIFICATIVE n°1
Actualisation de la provision de VT 2008

	2006	2007	Budget 2008	CA 2008 (provision prévisionnelle mandatée)	CA 2008 effectif	2009
DEPENSES						
opérations liées aux TCSP (en HT)						
TCSP Hauts du Chazal		308 308				
TCSP TEMIS	331 079	12 422				
Niveau de service ferroviaire / Mission TGV	38 768	48 400				
Etude				46 356,74	46 356,00	
Étude d'insertion fonctionnelle urbaine	80 284	62 600			21 000	
Étude d'expertise matérielle	18 275	24 650			24 650	
Frais de personnel		60 000	268 083	249 000	295 800	502 183
Investissements TCSP (210M€ actualisé à 236M€)			2 687 503	294 637	294 637	8 284 876
Infrastructure ferroviaire Nord			2 400 000			3 500 000,00
Dépôt de bus Planoise			1 500 000	60 003	60 003	1 981 845,00
TOTAL Dépenses	468 405	516 381	6 855 586	649 997	742 446	14 268 904
RECETTES						
Subventions à recevoir						
TCSP Hauts du chazal	56 540	12 500	0			
TCSP TEMIS	30 000	63 654	30 000	284 017	284 017	
Halte ferroviaire Pôle Santé	0	0				
Étude d'insertion fonctionnelle urbaine	0	65 025		65 025	65 025	
Étude d'expertise matérielle	0	0				
Investissements TCSP (210M€ actualisé à 236M€)	0	0	0			
Dépôt de bus Planoise		0	0	0,00		300 000,00
TOTAL Recettes	86 540	141 179	30 000	349 042	349 042	300 000
Besoin de financement des opérations	381 865	375 202	6 825 586	300 955	393 404	13 968 904
VERSEMENT TRANSPORTS						
Recettes VT (1) : taux à 1,05% (évolution de 1,5% de la base en 2006 et 2007, 2% en 2008 et 2,5% en 2009)	15 111 268	15 941 249	16 926 244	16 926 244	16 667 538	17 349 401
Recettes VT (2) : taux à 1,30% ou 1,80% à compter de 2009 (évolution de 1,5% de la base en 2006 et 2007, 2% en 2008 et 2,5% en 2009)	18 319 047	20 508 287	20 956 302	20 956 302	20 636 000	29 741 830
Supplément de VT (2)-(1) : passage de 1,05% à 1,30% en 2006 et à 1,80% en 2009	3 207 780	4 567 038	4 030 058	4 030 058	3 968 462	12 392 429
Régularisation VT 2007 perçu à tort (supplément de VT)					-63 871	
Excédent de financement entre le complément de VT et le besoin de financement des opérations	2 825 914	4 191 836	-2 795 528	3 729 103	3 511 187	-1 576 475
Actualisation 2006, 2007, 2008		564 631	-811 513	-811 513	-811 513	
Provision constituée en net de 2006 à 2008	2 261 283	4 756 467	3 218 545	3 218 545	3 093 078	-1 576 475
				Provision constituée à réajuster sur 2009 :		
					-125 468	

EVOLUTION PROVISION DE VT	2006	2007	Budget 2008	CA 2008 (provision prévisionnelle mandatée)	2008 (CA effectif)	Prévision 2009
Opération TCSP à financer en net	381 865	462 886	6 825 586	300 955	393 404	13 968 904
Provision à constituer (supplément de VT) en net sur 2006 et 2007	2 261 283	4 756 467	3 218 545	3 218 545	3 093 078	
Provision cumulée	2 261 283	7 017 750	10 236 295	10 236 295	10 110 828	9 717 424
Provision à libérer	0	0	6 825 586	300 955	393 404	-1 576 475
Solde de provision à libérer	2 261 283	7 017 750	3 410 709	9 935 340	9 717 424	8 140 949